



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°BFC-2025-017

PUBLIÉ LE 17 JANVIER 2025

# Sommaire

## Direction départementale des territoires de l'Yonne /

BFC-2024-12-12-00011 - Arrêté portant autorisation d'exploiter au [??] titre du contrôle des structures agricoles à [??]' EARL LES FERMES, exploitant à SAINTE VERTU (6 pages)	Page 4
BFC-2024-12-18-00012 - Arrêté portant autorisation d'exploiter au [??] titre du contrôle des structures agricoles à [??] la SCEA VINCENT ALEXANDRE, exploitant à MALAY-LE-PETIT (2 pages)	Page 11
BFC-2025-01-03-00002 - Arrêté portant autorisation d'exploiter au [??] titre du contrôle des structures agricoles à [??] la SCEA VOLACOP, exploitant à GIENS (6 pages)	Page 14
BFC-2024-12-18-00013 - Arrêté portant autorisation d'exploiter au [??] titre du contrôle des structures agricoles à [??] M. MASSUS Clément, exploitant à MALAY-LE-GRAND (6 pages)	Page 21
BFC-2024-12-11-00005 - Arrêté portant autorisation d'exploiter au [??] titre du contrôle des structures agricoles à [??] M. SANCHEZ Ludovic, exploitant à Vallan (4 pages)	Page 28
BFC-2024-12-24-00055 - Arrêté portant refus et autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles à Mme GALANT Nathalie, exploitant à ARMES (4 pages)	Page 33
BFC-2024-09-02-00043 - Autorisation IMPLICITE d'exploiter - BILLEBAUT Aurélien - N°2024/118 (4 pages)	Page 38
BFC-2024-09-20-00012 - Autorisation IMPLICITE d'exploiter - EARL DU BOIS DE CHAUMONT - N°2024/197 (3 pages)	Page 43
BFC-2024-08-09-00012 - Autorisation IMPLICITE d'exploiter - EARL HOURLIER - N°2024/186 (3 pages)	Page 47
BFC-2024-08-13-00004 - Autorisation IMPLICITE d'exploiter - GAEC DE L'ENGRAIN - N°2024/182 (2 pages)	Page 51
BFC-2024-09-06-00004 - Autorisation IMPLICITE d'exploiter - SCEA VOLACOP - N°2024-191 (2 pages)	Page 54
BFC-2024-12-18-00014 - Réponse à un rescrit - BEAUPIED Lisa - N°2024/271 (2 pages)	Page 57
BFC-2024-12-31-00003 - Réponse à un rescrit - GOUERAT Odin - [??] N°2024/267 (3 pages)	Page 60
BFC-2025-01-06-00005 - Réponse à un rescrit - KRUIZINGA René - [??] N°2024-279 (1 page)	Page 64
BFC-2024-12-27-00068 - Réponse à un rescrit - LUCY JEAN-PIERRE - [??] N°2024-275 (2 pages)	Page 66

BFC-2025-01-09-00004 - Réponse à un rescrit - MARIE LUCAS

-**??**N°2024-274 (1 page)

Page 69

BFC-2024-12-18-00015 - Réponse à un rescrit - PILLIET Yoann

-**??**N°2024-263 (2 pages)

Page 71

BFC-2024-12-27-00069 - Réponse à un rescrit - VELUOT Benjamin -**??**N°

2024-265 (3 pages)

Page 74

Direction départementale des territoires de  
l'Yonne

BFC-2024-12-12-00011

Arrêté portant autorisation d'exploiter au  
titre du contrôle des structures agricoles à  
l' EARL LES FERMES, exploitant à SAINTE VERTU



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Bourgogne-Franche-Comté**

**Service régional de l'économie agricole**

Dijon, le 12/12/2024

Affaire suivie par : Patricia COMTE

Tél : 03.86.48.41.49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45

mél : ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr

foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

**Arrêté**

**Portant autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles  
à l'EARL LES FERMES, exploitant à Sainte Vertu (89310)**

**VU** le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.312.1, L.331.1 à L.331.10, R.312.1 à R.312.3 et R.331.1 à R.331.12 relatifs au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DRAAF/SREA-2024-21 du 12 septembre 2024 portant schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Bourgogne-Franche-Comté ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°24-296 BAG du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Mme FOTRE-MULLER pour les compétences administratives générales ;

**VU** la demande d'autorisation d'exploiter n° 2024/190, déposée complète le 06/09/2024 à la DDT de l'Yonne concernant :

DEMANDEUR	NOM Commune	EARL LES FERMES SAINTE VERTU (89310)
CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE	Cédant Surface demandée Dans les communes	M. PAUTOT Michel 191,3255 ha, dont 7,4610 ha en concurrence COULANGERON (89580), DIGES (89240), FONTENOY (89520), LALANDE (89130), LEVIS (89520), MERRY-SEC (89560), MOULINS-SUR- OUANNE (89130) et OUANNE (89560)

**CONSIDÉRANT** que l'opération présentée par l'EARL LES FERMES, constituant un agrandissement est soumise à AUTORISATION PRÉALABLE D'EXPLOITER, en application de l'article L331-2 I 1° du Code rural et de la pêche maritime en raison du dépassement du seuil fixé par le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles de la Région de Bourgogne-Franche-Comté ;

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex

tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

**CONSIDÉRANT** la demande concurrente n°2024/244, déposée complète le 25/10/2024 avant le terme du délai de publicité qui était fixé le 08/12/2024 et concernant :

DEMANDEUR	NOM Commune	GAEC BREUILLE ELEVAGE CAPRIN DES CHOCATS LEVIS (89520)
CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE	Cédant Surface demandée Dans la commune	M. PAUTOT Michel 11,2410 ha, dont 7,4610 ha en concurrence LEVIS (89520)

**CONSIDÉRANT** que, aux termes de l'article L. 331-3-1 du code rural et de la pêche maritime « *1. L'autorisation mentionnée à l'article L. 331-2 peut être refusée :*

*1° lorsqu'il existe un candidat à la reprise ou un preneur en place répondant à un rang de priorité supérieur au regard du schéma directeur régional des structures agricoles mentionné à l'article L.312-1 ; (...)* », et qu'il convient donc d'établir le rang de priorité de chaque demande ;

**CONSIDÉRANT :**

- que l'**EARL LES FERMES** exploite 155,99 ha de surface agricole utile pondérée (SAUP) (100,99 ha de grandes cultures, 42,18 ha de surfaces herbagères, 36,29 ha de sorgho fourrager et 55 vaches allaitantes) avec 1,8 unités de travail actif (UTA) (à savoir 0,2 UTA liée à l'exploitation et 1,6 UTA liés à la présence de deux associés exploitants à titre principal n'ayant pas atteint l'âge légal de la retraite), soit **86,6611 ha p /UTA avant reprise** ;
- qu'elle envisage d'exploiter une SAUP de 191,3255 ha (127,1199 ha de grandes cultures, 64,2056 ha de surfaces herbagères) avec 1,8 UTA, soit **192,95 ha p/UTA après reprise** ;
- et par conséquent que sa demande d'autorisation d'exploiter est vue selon les orientations du Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles de Bourgogne-Franche-Comté, comme un agrandissement relevant du **rang de priorité 4** sur l'ensemble de sa demande (SAUP /UTA entre les seuils de 165 et 220 ha/UTA et siège d'exploitation à plus de 10 km) ;

**CONSIDÉRANT :**

- que le **GAEC BREUILLE ELEVAGE DES CHOCATS** exploite 197,69 ha de SAUP (soit 47,69 ha de grandes cultures, 122,83 ha de surfaces herbagères et 560 chèvres lait non transformé) avec 1,9120 UTA (à savoir 0,2 UTA liée à l'exploitation, 1,6 UTA liés à la présence de deux associés exploitants à titre principal n'ayant pas atteint l'âge légal de la retraite et 0,1120 UTA lié à l'emploi d'un salarié permanent à 0,16 ETP), soit **221,91 ha p /UTA avant reprise** ;
- qu'il envisage d'exploiter une SAUP de 11,2410 ha (3,78 ha de grandes cultures, 7,4610 ha de surfaces herbagères) avec 1,9120 UTA, soit **227,79 ha p/UTA après reprise** ;
- et par conséquent que sa demande d'autorisation d'exploiter est vue selon les orientations du Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles de Bourgogne-Franche-Comté, comme un agrandissement relevant du **rang de priorité 5** sur l'ensemble de sa demande (SAUP /UTA supérieure au seuil de 220 ha/UTA) ;

**CONSIDÉRANT** que la demande de l'EARL LES FERMES, répond à un rang de priorité supérieur à celle du GAEC BREUILLE ELEVAGE CAPRIN DES CHOCATS ;

Sur proposition de la Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté,

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> : autorisation d'exploiter

L'EARL LES FERMES est autorisée à exploiter les parcelles suivantes situées dans le département de l'Yonne :

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
COULANGERON	A 587	0,6400
COULANGERON	ZB 5	1,7780
COULANGERON	ZD 64	4,6000
DIGES	YC 54	0,7370
FONTENOY	ZH 70	0,5870
FONTENOY	ZH 71	0,0130
LALANDE	ZK 7	1,0119
LALANDE	ZK 10	2,3426
LALANDE	ZK 14	1,2993
LALANDE	ZK 37	2,0666
LALANDE	ZK 38	2,6560
LALANDE	ZK 39	1,9884
LALANDE	ZK 76	2,4690
LEVIS	D 265	0,4870
LEVIS	D 289	1,2780
LEVIS	ZA 13	1,2330
LEVIS	ZA 14	0,6690
LEVIS	ZA 15	0,4260
LEVIS	ZA 16	0,9680
LEVIS	ZA 17	0,3970
LEVIS	ZA 21	1,5770
LEVIS	ZA 26	4,1720
LEVIS	ZD 23	2,3680
LEVIS	ZD 27	1,9020
LEVIS	ZD 28	2,8390
LEVIS	ZD 29	7,3070
LEVIS	ZD 32	0,3670
LEVIS	ZD 36	5,2080

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
LEVIS	ZD 37 K	3,8867
LEVIS	ZD 38	4,8353
LEVIS	ZE 1	1,8400
LEVIS	ZE 2	2,3660
LEVIS	ZE 3	2,9690
LEVIS	ZH 2	1,2060
LEVIS	ZH 4 J	2,3895
LEVIS	ZH 4 K	2,3895
LEVIS	ZH 8	0,1540
LEVIS	ZH 9	0,3110
LEVIS	ZH 10	2,1100
LEVIS	ZH 14	3,5990
LEVIS	ZH 18	4,5330
LEVIS	ZH 23	1,8140
LEVIS	ZH 26	6,7860
LEVIS	ZH 53	0,4020
LEVIS	ZH 54	0,0530
LEVIS	ZK 4	1,9250
LEVIS	ZK 5	3,4160
LEVIS	ZK 133	2,1200
LEVIS	ZL 14	3,3330
LEVIS	ZM 1	2,2430
LEVIS	ZM 18	6,0980
LEVIS	ZM 19	0,7560
LEVIS	ZM 21	8,0400
LEVIS	ZO 6	0,0250
LEVIS	ZO 7	0,8830
LEVIS	ZO 16	0,7770
LEVIS	ZO 18	2,8790
LEVIS	ZO 19	0,1940
LEVIS	ZO 20	0,8700
LEVIS	ZO 21 J	0,1680
LEVIS	ZO 21 K	0,1680

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
LEVIS	ZP 10 K	0,6380
LEVIS	ZP 11	2,7700
LEVIS	ZP 28 AJ	1,0440
LEVIS	ZP 28 AK	2,0880
LEVIS	ZP 30 A	0,6510
LEVIS	ZP 31 K	2,1880
LEVIS	ZP 34	4,2790
LEVIS	ZP 36	2,1000
LEVIS	ZP 37	1,0960
LEVIS	ZP 38	2,3700
LEVIS	ZP 41	5,0880
LEVIS	ZP 44	0,9160
LEVIS	ZP 45	1,0060
LEVIS	ZP 109	1,0708
LEVIS	ZP 10 J	0,6380
LEVIS	ZP 31 J	2,1880
MERRY SEC	XC 17	1,0040
MERRY SEC	XC2 18	1,4000
MERRY SEC	XD 18	0,2220
MERRY SEC	XD 19	0,5100
MERRY SEC	XD 20	1,2590
MOULINS SUR OUANNE	B 15	0,7695
MOULINS SUR OUANNE	B 19	1,0180
MOULINS SUR OUANNE	B 20	1,5362
MOULINS SUR OUANNE	B 34	0,6144
MOULINS SUR OUANNE	B 36	0,1734
MOULINS SUR OUANNE	B 43	0,7290
MOULINS SUR OUANNE	B 44	1,0972
MOULINS SUR OUANNE	B 46	0,4098
MOULINS SUR OUANNE	B 71	0,6200
MOULINS SUR OUANNE	B 72	0,7758
MOULINS SUR OUANNE	B 109	0,8528
MOULINS SUR OUANNE	B 114	0,7742

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
MOULINS SUR OUANNE	B 172	3,4328
MOULINS SUR OUANNE	B 183	0,1034
MOULINS SUR OUANNE	B 184	0,1195
MOULINS SUR OUANNE	B 108	0,1292
MOULINS SUR OUANNE	C 1	0,9913
MOULINS SUR OUANNE	C 2	1,1097
MOULINS SUR OUANNE	C 26	2,2446
MOULINS SUR OUANNE	C 27	1,8824
MOULINS SUR OUANNE	C 28	0,8587
MOULINS SUR OUANNE	C 33	0,5700
OUANNE	ZE 17	1,2760
OUANNE	ZI 5	2,2160
OUANNE	ZI 6	0,1510
OUANNE	ZI 50	0,6220
OUANNE	ZI 51	0,4080
OUANNE	ZI 52	2,3890

Soit une surface totale de 191 ha 32 a 55 ca.

#### Article 2 : voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

#### Article 3 : publication

La Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté et la Directrice départementale des territoires de l'Yonne sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'EARL LES FERMES, aux propriétaires, transmis pour affichage dans les communes de COULANGERON (89580), DIGES (89240), FONTENOY (89520), LALANDE (89130), LEVIS (89520), MERRY-SEC (89560), MOULINS-SUR-OUANNE (89130) et OUANNE (89560) et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Pour le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint  
de l'Alimentation,  
de l'Agriculture, et de la Forêt

**Christophe BLANC**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 39 40 00 - mël : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Direction départementale des territoires de  
l'Yonne

BFC-2024-12-18-00012

Arrêté portant autorisation d'exploiter au  
titre du contrôle des structures agricoles à  
la SCEA VINCENT ALEXANDRE, exploitant à  
MALAY-LE-PETIT



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Bourgogne-Franche-Comté**

**Service régional de l'économie agricole**

Affaire suivie par : Patricia COMTE

Tél : 03.86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45

mél : [ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr)

[foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

Dijon, le 18/12/2024

### **Arrêté**

**portant autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles à la SCEA  
VINCENT ALEXANDRE, exploitant à MALAY-LE-PETIT (89100)**

**VU** le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.312.1, L.331.1 à L.331.10, R.312.1 à R.312.3 et R.331.1 à R.331.12 relatifs au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DRAAF/SREA-2024-21 du 12 septembre 2024 portant schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Bourgogne-Franche-Comté ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°24-296 BAG du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Mme FOTRE-MULLER pour les compétences administratives générales ;

**VU** la demande n°2024/249 déposée complète le 05/11/2024 à la DDT de l'Yonne et concernant :

DEMANDEUR	Raison sociale Commune	SCEA VINCENT ALEXANDRE MALAY-LE-PETIT (89100)
CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE	Cédant Surface demandée Dans la commune	SOULIER Jean-Pierre 2,2697 ha MALAY-LE-PETIT (89100)

**CONSIDÉRANT** que l'opération présentée par la SCEA VINCENT ALEXANDRE, constituant un agrandissement, est soumise à AUTORISATION PRÉALABLE D'EXPLOITER, en application de l'article L331-2 I 1° du Code rural et de la pêche maritime en raison du dépassement du seuil fixé par le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles de la Région de Bourgogne-Franche-Comté ;

**VU** le courrier de M. MASSUS Clément en date du 06/11/2024 selon lequel il abandonne sa candidature sur la parcelle ZE 65 située à Malay-le-Petit de 2,2697 ha, au profit de son concurrent, la SCEA VINCENT Alexandre ;

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mél : [foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

**CONSIDÉRANT** par conséquent que la demande de la SCEA VINCENT ALEXANDRE ne fait l'objet d'aucune demande concurrente ;

Sur proposition de la Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté,

## ARRÊTE

### Article 1er : autorisation d'exploiter

La SCEA VINCENT ALEXANDRE est autorisée à exploiter la parcelle suivante rattachée au département de l'Yonne :

Référence Cadastre	Surface (en ha)	Commune
000 ZE 65	2,2697	89100 MALAY-LE-PETIT

Soit une surface totale de 2,2697 ha.

### Article 2 : délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

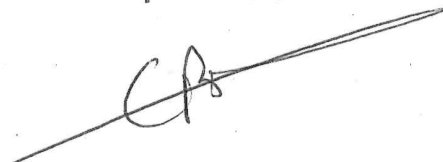
### Article 3 : publication

La Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté et la Directrice départementale des territoires de l'Yonne sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la SCEA VINCENT ALEXANDRE, à la propriétaire, Mme LAJON Sylvie, transmis pour affichage dans la commune de MALAY-LE-PETIT (89100) et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Pour le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint  
de l'Alimentation,  
de l'Agriculture, et de la Forêt

**Christophe BLANC**



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mël : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Direction départementale des territoires de  
l'Yonne

BFC-2025-01-03-00002

Arrêté portant autorisation d'exploiter au  
titre du contrôle des structures agricoles à  
la SCEA VOLACOP, exploitant à GIENS



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Bourgogne-Franche-Comté**

**Service régional de l'économie agricole**

Affaire suivie par : Patricia COMTE

Tél : 03.86.48.41.49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45

mél : ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr

foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 03/01/2025

### **Arrêté**

#### **portant autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles à la SCEA VOLACOP, exploitant à GIENS (45500)**

**VU** le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.312.1, L.331.1 à L.331.10, R.312.1 à R.312.3 et R.331.1 à R.331.12 relatifs au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DRAAF/SREA-2024-21 du 12/09/2024 portant schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Bourgogne-Franche-Comté ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°24-296 BAG du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Mme FOTRE-MULLER pour les compétences administratives générales ;

**VU** la demande n°2024/6 déposée complète le 08/02/2024 à la DDT de l'Yonne et concernant :

DEMANDEUR	Raison sociale Commune	SCEA VOLACOP GIENS (45500)
CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE	Cédant Surface demandée Dans la commune	SCEA PANAT 306,5667 ha LAVAU (89170)

**VU** l'arrêté portant suspension du délai d'instruction de la demande d'autorisation préalable d'exploiter n°2024/6 de la SCEA VOLACOP en date du 15/04/2024 ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune demande concurrente n'a été présentée au terme des délais de publicité ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune demande concurrente n'a été présentée à l'expiration du délai de huit mois de suspension de l'instruction de la demande ;

Sur proposition de la Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté :

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

## ARRÊTE

### Article 1er : autorisation d'exploiter

La SCEA VOLACOP est autorisée à exploiter les parcelles suivantes rattachées au département de l'Yonne :

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
LAVAU	I 197	1,5650
LAVAU	I 206	5,7500
LAVAU	I 207	1,5480
LAVAU	I 211	1,5082
LAVAU	I 212	0,8258
LAVAU	I 213	0,4250
LAVAU	K 1	0,2962
LAVAU	K 2	0,8612
LAVAU	K 3	4,1309
LAVAU	K 4	3,8580
LAVAU	K 5	1,1770
LAVAU	K 7	0,5970
LAVAU	K 15	2,4535
LAVAU	K 16	5,6255
LAVAU	K 17	1,5460
LAVAU	K 18	7,8750
LAVAU	K 83	3,9370
LAVAU	K 94	4,0314
LAVAU	K 95	5,8640
LAVAU	K 157	0,2930
LAVAU	K 158	1,2479
LAVAU	K 160	0,7167
LAVAU	K 163	0,1276
LAVAU	K 164	2,6533
LAVAU	K 316	2,6445
LAVAU	K 322	1,5506
LAVAU	K 323	0,0236
LAVAU	K 326	0,0017
LAVAU	K 328	0,0250
LAVAU	K 331	1,4029
LAVAU	K 332	0,8537
LAVAU	K 333	0,0123
LAVAU	K 334	8,9137
LAVAU	K 336	0,8031
LAVAU	K 337	2,2847
LAVAU	K 338	1,3889

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface non pondérée (en ha)</b>
LAVAU	K 339	0,7386
LAVAU	K 340	0,2769
LAVAU	K 341	0,3050
LAVAU	K 342	0,3530
LAVAU	K 373	1,7073
LAVAU	K 375	2,0391
LAVAU	K 378	0,4890
LAVAU	P 1	4,2174
LAVAU	P 2	4,4320
LAVAU	P 3	5,2270
LAVAU	P 5	1,1816
LAVAU	P 7	5,6440
LAVAU	P 8	3,2431
LAVAU	P 9	4,4326
LAVAU	P 10	5,7130
LAVAU	P 11	4,7477
LAVAU	P 13	3,8314
LAVAU	P 14	5,5540
LAVAU	P 15	3,0650
LAVAU	P 16	3,8765
LAVAU	P 17	2,4252
LAVAU	P 18	5,0885
LAVAU	P 22	4,8144
LAVAU	P 23	0,2274
LAVAU	P 24	0,2521
LAVAU	P 30	0,1862
LAVAU	P 31	0,1313
LAVAU	P 32	5,3100
LAVAU	P 33	4,4860
LAVAU	P 35	3,0360
LAVAU	P 42	0,1425
LAVAU	P 43	1,2817
LAVAU	P 44	0,0647
LAVAU	P 50	2,4640
LAVAU	P 51	6,3330
LAVAU	P 53	2,1792
LAVAU	P 54	6,6076
LAVAU	P 55	3,3308
LAVAU	P 56	1,9090
LAVAU	P 78	1,7546
LAVAU	P 79	1,1684

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface non pondérée (en ha)</b>
LAVAU	P 80	0,3280
LAVAU	P 81	0,2911
LAVAU	P 82	0,1914
LAVAU	P 83	0,3150
LAVAU	P 84	0,0937
LAVAU	P 85	0,1980
LAVAU	P 86	0,0369
LAVAU	P 87	1,3138
LAVAU	P 88	0,5845
LAVAU	P 89	0,0125
LAVAU	P 90	0,8813
LAVAU	P 91	0,1451
LAVAU	P 92	0,2153
LAVAU	P 93	0,2253
LAVAU	P 95	0,2729
LAVAU	P 96	0,6130
LAVAU	P 97	4,2868
LAVAU	P 98	0,2030
LAVAU	P 99	0,2755
LAVAU	P 100	4,0700
LAVAU	P 101	0,1690
LAVAU	P 102	0,6062
LAVAU	P 103	2,5660
LAVAU	P 104	0,2750
LAVAU	P 105	2,9115
LAVAU	P 106	3,7458
LAVAU	P 107	2,8284
LAVAU	P 108	0,5122
LAVAU	P 113	1,2640
LAVAU	P 114	0,1760
LAVAU	P 115	1,2720
LAVAU	P 116	1,6187
LAVAU	P 117	0,4870
LAVAU	P 119	0,1760
LAVAU	P 120	4,7504
LAVAU	P 121	2,2314
LAVAU	P 124	1,5064
LAVAU	P 129	4,2335
LAVAU	P 130	1,1940
LAVAU	P 131	6,2616
LAVAU	P 132	0,0690

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
LAVAU	P 133	1,7186
LAVAU	P 134	0,2029
LAVAU	P 135	0,0824
LAVAU	P 136	2,9707
LAVAU	P 137	0,1966
LAVAU	P 138	0,2965
LAVAU	P 139	0,0610
LAVAU	P 140	1,4215
LAVAU	P 141	0,0532
LAVAU	P 142	0,3170
LAVAU	P 143	0,2836
LAVAU	P 144	0,3133
LAVAU	P 147	4,5844
LAVAU	P 148	0,0740
LAVAU	P 149	2,0039
LAVAU	P 150	0,1470
LAVAU	P 151	0,1100
LAVAU	P 153	0,3230
LAVAU	P 160	1,1573
LAVAU	P 161	0,2166
LAVAU	P 162	2,7302
LAVAU	P 233	0,7224
LAVAU	P 234	1,2674
LAVAU	P 235	2,6663
LAVAU	P 237	0,1001
LAVAU	P 238	0,3168
LAVAU	P 239	0,2367
LAVAU	P 240	0,1212
LAVAU	P 241	0,5632
LAVAU	P 242	0,2394
LAVAU	P 243	0,2441
LAVAU	P 244	0,0751
LAVAU	P 249	0,1221
LAVAU	P 250	0,1430
LAVAU	P 252	1,3614
LAVAU	P 253	0,1753
LAVAU	P 257	0,2233
LAVAU	P 261	16,6996
LAVAU	P 263	0,0350
LAVAU	P 264	0,0907
LAVAU	P 287	6,1135

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

E/R

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
LAVAU	P 295	0,1651
LAVAU	P 298	1,4249
LAVAU	P 299	0,0130
LAVAU	P 300	0,2819
LAVAU	P 301	0,0146
LAVAU	P 302	0,2833
LAVAU	P 303	0,0331
LAVAU	P 343	0,7024
LAVAU	P 344	0,0123
LAVAU	P 346	0,0012
LAVAU	P 349	0,1034
LAVAU	P 351	6,2593

Soit une surface totale de **306,5667 ha**.

#### Article 2 : délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

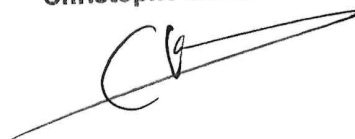
#### Article 3 : publication

La Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté et la Directrice départementale des territoires de l'Yonne sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la SCEA VOLACOP, aux propriétaires, transmis pour affichage dans la commune de LAVAU (89170) et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Pour le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint  
de l'Alimentation,  
de l'Agriculture, et de la Forêt

**Christophe BLANC**



Direction départementale des territoires de  
l'Yonne

BFC-2024-12-18-00013

Arrêté portant autorisation d'exploiter au  
titre du contrôle des structures agricoles à  
M. MASSUS Clément, exploitant à  
MALAY-LE-GRAND



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Bourgogne-Franche-Comté**

**Service régional de l'économie agricole**

Dijon, le 18/12/2024

Affaire suivie par : Patricia COMTE

Tél : 03.86.48.41.49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45

mél : ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr

foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

### **Arrêté**

**portant autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles  
à Monsieur MASSUS Clément, exploitant à MALAY-LE-GRAND (89100)**

**VU** le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.312.1, L.331.1 à L.331.10, R.312.1 à R.312.3 et R.331.1 à R.331.12 relatifs au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DRAAF/SREA-2024-21 du 12 septembre 2024 portant schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Bourgogne-Franche-Comté ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°24-296 BAG du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Mme FOTRE-MULLER pour les compétences administratives générales ;

**VU** la demande d'autorisation d'exploiter n° 2024/174 déposée complète le 29/09/2024 à la DDT de l'Yonne concernant :

DEMANDEUR	NOM Commune	M. MASSUS Clément MALAY-LE-GRAND (89100)
CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE	Cédant Surface demandée Dans les communes	M. SOULLIER Jean-Pierre 147,9340 ha dont 2,2697 ha en concurrence MALAY-LE-GRAND (89100), NOE (89320) et MALAY-LE-PETIT (89100)

**VU** le courrier de M. MASSUS Clément en date du 06/11/2024 selon lequel il abandonne sa candidature sur la parcelle ZE 65 située à Malay-le-Petit de 2,2697 ha, au profit de son concurrent, la SCEA VINCENT Alexandre ;

1/6

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex

tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

**CONSIDÉRANT** que, suite à son courrier du 06/11/2024, la demande de M. MASSUS Clément porte désormais sur une surface de 145 ha 66 a 43 ca ;

**CONSIDÉRANT** que l'opération présentée par M. MASSUS Clément, constituant un agrandissement, est soumise à AUTORISATION PRÉALABLE D'EXPLOITER, en application de l'article L331-2 I 1° du Code rural et de la pêche maritime en raison du dépassement du seuil fixé par le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles de la Région de Bourgogne-Franche-Comté ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune demande concurrente n'a été présentée au terme du délai de publicité fixé au 04/12/2024 sur les parcelles maintenues par M. MASSUS dans sa demande ;

Sur proposition de la Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté,

2/6

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

## ARRÊTE

### Article 1er : autorisation d'exploiter

M. MASSUS Clément est autorisé à exploiter les parcelles suivantes rattachées au département de l'Yonne :

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
MALAY-LE-GRAND	Z 1045	1,3048
MALAY-LE-GRAND	ZL 80	0,1952
MALAY-LE-GRAND	ZI 66	0,0439
MALAY-LE-GRAND	ZK 16	2,0031
MALAY-LE-GRAND	ZL 16	9,8006
MALAY-LE-GRAND	ZM 1	10,4070
MALAY-LE-GRAND	ZM 68	3,1030
MALAY-LE-GRAND	F 966	0,1050
MALAY-LE-GRAND	F 1027	0,2010
MALAY-LE-GRAND	U 178	0,5749
MALAY-LE-GRAND	U 220	1,8963
MALAY-LE-GRAND	Z 67	0,2220
MALAY-LE-GRAND	ZM 40	0,9192
MALAY-LE-GRAND	ZM 52	0,7594
MALAY-LE-GRAND	ZM 54	0,6102
MALAY-LE-GRAND	ZM 56	3,6227
MALAY-LE-PETIT	ZD 5 J	3,1500
MALAY-LE-PETIT	ZD 5 K	3,1500
MALAY-LE-PETIT	ZD 6	0,5350
MALAY-LE-PETIT	ZD 7 J	1,3085
MALAY-LE-PETIT	ZD 7 K	1,3085
NOE	ZM 2	1,0444
NOE	ZM 3	0,6000
NOE	ZM 134	1,6000
NOE	ZM 137 J	0,6056
NOE	ZM 137 K	0,2183
MALAY-LE-GRAND	Z 1046	1,6727
MALAY-LE-GRAND	Z 219	3,0575
MALAY-LE-GRAND	Z 220	0,5485
MALAY-LE-GRAND	ZL 34	0,1040
MALAY-LE-GRAND	ZL 82	0,1055
MALAY-LE-GRAND	E 889	0,1490

3/6

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex

tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
MALAY-LE-GRAND	E 890	0,0480
MALAY-LE-GRAND	E 1706	0,8435
MALAY-LE-GRAND	F 503	0,2090
MALAY-LE-GRAND	F 897	0,0860
MALAY-LE-GRAND	U 48	0,1212
MALAY-LE-GRAND	ZB 14	0,5750
MALAY-LE-GRAND	ZK 24	2,0822
MALAY-LE-GRAND	ZL 140	0,8680
MALAY-LE-GRAND	ZL 144	2,8994
MALAY-LE-GRAND	F 298	0,3310
NOE	ZM 135	0,1686
MALAY-LE-GRAND	C 717	0,5393
MALAY-LE-GRAND	C 719	0,2000
MALAY-LE-GRAND	E 882	0,0860
MALAY-LE-GRAND	E 883	0,1280
MALAY-LE-GRAND	E 1158	0,3600
MALAY-LE-GRAND	E 1171	0,1920
MALAY-LE-GRAND	E 1370	0,0640
MALAY-LE-GRAND	E 1372	0,0540
MALAY-LE-GRAND	E 1385	0,1670
MALAY-LE-GRAND	E 1406	0,0430
MALAY-LE-GRAND	E 1407	0,4800
MALAY-LE-GRAND	E 1454	0,0220
MALAY-LE-GRAND	E 1456	0,6480
MALAY-LE-GRAND	E 1471	0,0810
MALAY-LE-GRAND	E 1709	4,4405
MALAY-LE-GRAND	E 1710	0,5740
MALAY-LE-GRAND	F 171	0,1690
MALAY-LE-GRAND	F 177	0,3300
MALAY-LE-GRAND	F 425	0,1670
MALAY-LE-GRAND	F 748	0,1270
MALAY-LE-GRAND	F 771	0,0510
MALAY-LE-GRAND	F 773	0,1360
MALAY-LE-GRAND	U 56	0,1499
MALAY-LE-GRAND	U 69	0,0454
MALAY-LE-GRAND	U 263	1,3815
MALAY-LE-GRAND	Z 168	3,4650

4/6

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
MALAY-LE-GRAND	Z 684	0,4490
MALAY-LE-GRAND	ZL 1	1,3767
MALAY-LE-GRAND	ZL 57	1,1554
MALAY-LE-GRAND	ZL 136	0,7996
MALAY-LE-PETIT	ZK 9	0,2400
MALAY-LE-PETIT	ZK 10	0,1270
MALAY-LE-GRAND	C 708	0,6060
MALAY-LE-GRAND	ZM 58 J	0,6129
MALAY-LE-GRAND	ZM 60 J	4,6250
MALAY-LE-GRAND	ZM 62	0,3732
MALAY-LE-GRAND	ZM 79 J	4,4031
MALAY-LE-GRAND	ZM 79 K	4,4030
MALAY-LE-GRAND	ZI 68	0,3094
MALAY-LE-GRAND	ZI 69	0,0137
MALAY-LE-GRAND	ZI 67	0,0985
MALAY-LE-GRAND	ZL 71	0,2533
MALAY-LE-GRAND	E 1423	0,2460
MALAY-LE-GRAND	E 1424	0,1830
MALAY-LE-GRAND	F 257	0,1000
MALAY-LE-GRAND	F 846	0,1130
MALAY-LE-GRAND	F 847	0,1670
MALAY-LE-GRAND	U 222	4,6238
MALAY-LE-GRAND	Z 176	2,0430
MALAY-LE-GRAND	Z 177	2,6850
MALAY-LE-GRAND	ZI 16	5,7090
MALAY-LE-GRAND	ZI 17	0,0150
MALAY-LE-GRAND	ZL 15 J	4,6360
MALAY-LE-GRAND	Z 89	0,0504
MALAY-LE-GRAND	Z 96	0,1382
MALAY-LE-GRAND	Z 117	0,4012
MALAY-LE-GRAND	Z 218	0,0950
MALAY-LE-GRAND	ZK 18	1,4150
MALAY-LE-GRAND	ZK 19	1,1553
MALAY-LE-GRAND	ZL 186	1,9634
MALAY-LE-GRAND	ZM 8	3,4720
MALAY-LE-GRAND	ZM 10	3,6140
MALAY-LE-GRAND	ZM 50	0,9484

5/6

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
MALAY-LE-GRAND	ZN 3	0,9810
MALAY-LE-GRAND	ZN 7	0,2890
MALAY-LE-GRAND	ZN 16	1,1574
MALAY-LE-PETIT	ZI 66	1,4010
MALAY-LE-PETIT	ZI 102	5,4639
MALAY-LE-PETIT	ZK 1	0,9730
MALAY-LE-PETIT	ZK 2	1,3960
MALAY-LE-PETIT	ZK 20 J	1,8014
MALAY-LE-PETIT	ZK 20 K	0,4000
NOE	ZH 69	0,9238

Soit une surface totale de 145 ha 66 a 43 ca.

### Article 2 : délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

### Article 3 : publication

La Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté et la Directrice départementale des territoires de l'Yonne sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux propriétaires, transmis pour affichage dans les communes de MALAY-LE-GRAND (89100), NOE (89320), MALAY-LE-PETIT (89100) et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Pour le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint  
de l'Alimentation,  
de l'Agriculture, et de la Forêt

**Christophe BLANC**



6/6

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Direction départementale des territoires de  
l'Yonne

BFC-2024-12-11-00005

Arrêté portant autorisation d'exploiter au  
titre du contrôle des structures agricoles à  
M. SANCHEZ Ludovic, exploitant à Vallan



**Service régional de l'économie agricole**

Affaire suivie par : Patricia COMTE

Tél : 03.86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45

mél : [ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr)

[foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

Dijon, le 11/12/2024

### **Arrêté**

**portant autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles à M. SANCHEZ Ludovic, exploitant à VALLAN (89580)**

**VU** le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.312.1, L.331.1 à L.331.10, R.312.1 à R.312.3 et R.331.1 à R.331.12 relatifs au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DRAAF/SREA-2024-21 du 12 septembre 2024 portant schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Bourgogne-Franche-Comté ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°24-296 BAG du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Mme FOTRE-MULLER pour les compétences administratives générales ;

**VU** la demande n°2024/225 déposée complète le 04/10/2024 à la DDT de l'Yonne et concernant :

DEMANDEUR	NOM/Raison sociale Commune	M. SANCHEZ Ludovic VALLAN (89580)
CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE	Cédant Surface demandée Dans la commune	EARL DE LA FONTAINE 11,6871 ha dont 11,5331 ha en demande successive VALLAN (89580)

**VU** les autorisations tacites obtenues par la SCEA GOBIER et par Mme GOBIER Iris en date du 30/11/2024 ;

**CONSIDÉRANT** que l'opération présentée par M. SANCHEZ Ludovic, constituant un agrandissement, est soumise à **AUTORISATION PRÉALABLE D'EXPLOITER**, en application de l'article L331-2 I 1° du Code rural et de la pêche maritime en raison de l'absence de capacité professionnelle agricole ;

**CONSIDÉRANT** que sa demande est successive à la demande n°2024/167 déposée complète le 30/07/24 dont le terme du délai de publicité était fixé au 01/10/2024 et concernant :

DEMANDEUR	NOM Commune	<b>SCEA GOBIER</b> (Mme GOBIER Iris) VALLAN (89580)
CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE	Cédant Surface demandée Dans la commune	EARL DE LA FONTAINE 38,1532 ha VALLAN (89580)

**CONSIDÉRANT** que cette demande est également successive à la demande n°2024/171 (liée à la demande précédente) déposée complète le 30/07/2024 et concernant :

DEMANDEUR	NOM Commune	<b>Mme GOBIER Iris</b> VALLAN (89580)
CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE	Cédant Surface demandée Dans la commune	EARL DE LA FONTAINE 38,1532 ha VALLAN (89580)

**CONSIDÉRANT** que, aux termes de l'article L. 331-3-1 du code rural et de la pêche maritime « *1. L'autorisation mentionnée à l'article L. 331-2 peut être refusée :*

*1° lorsqu'il existe un candidat à la reprise ou un preneur en place répondant à un rang de priorité supérieur au regard du schéma directeur régional des structures agricoles mentionné à l'article L.312-1 ; (...)* », et qu'il convient donc d'établir le rang de priorité de chaque demande ;

**CONSIDÉRANT :**

- que **M. SANCHEZ Ludovic** exploite 0,9420 ha d'espèce fruitière à titre principal, soit une surface agricole utile pondérée (SAUP) de 0 ha après abatement avec 0,4 unité de travail actif (UTA) (à savoir 0,2 UTA liée à l'exploitation et 0,2 UTA liée à son statut de chef d'exploitation non affilié), soit **0 ha p /UTA avant reprise** ;
- qu'il envisage d'exploiter une SAUP de 11,5331 ha (11,5331 ha de grandes cultures, 0,1540 ha de verger) avec 0,4 UTA, soit **28,8328ha p/UTA après reprise** ;
- et par conséquent que sa demande d'autorisation d'exploiter est vue selon les orientations du Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles de Bourgogne-Franche-Comté, comme un agrandissement relevant du **rang de priorité 1** sur l'ensemble de sa demande (SAUP /UTA inférieure au seuil de 110 ha/UTA) ;

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

**CONSIDÉRANT :**

- que **Mme GOBIER Iris** envisage de s'installer à titre secondaire dans la **SCEA GOBIER** (création sociétaire) ;
- qu'elle envisage d'exploiter au sein de la **SCEA GOBIER** une SAUP de 133,7606 ha (à savoir 20,7321 ha de grandes cultures, 11,6218 ha de verger, 5,8508 ha de fruits à coque, 0,0385 ha de légumes de plein champ et 0,21 ha de vin de France) avec 0,4 UTA (à savoir 0,2 UTA liée à l'exploitation et 0,2 UTA liée à la présence d'un associé exploitant à titre secondaire n'ayant pas atteint l'âge légal de la retraite), soit **334,4015 ha p/UTA après reprise** ;
- et par conséquent que les demandes d'autorisation d'exploiter de Mme GOBIER et de la SCEA GOBIER sont vues selon les orientations du Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles de Bourgogne-Franche-Comté, comme des installations relevant des **rangs de priorité** :
  - **1 pour 18,7316 ha** (SAUP /UTA inférieur au seuil de 165 ha/UTA et siège d'exploitation à moins 10 km);
  - **2 pour 5,1592 ha** (SAUP /UTA compris entre les seuils de 165 et 220 ha/UTA et siège d'exploitation à plus/moins 10 km);
  - **5 pour 14,5624 ha** (SAUP /UTA supérieur au seuil de 220 ha/UTA ;

**CONSIDÉRANT** que les surfaces en concurrence sont classées dans le rang de priorité 5 dans les demandes de la SCEA GOBIER et de Mme GOBIER Iris, compte-tenu de l'ordre de priorité choisi par ces dernières ;

**CONSIDÉRANT** par conséquent que les surfaces demandées en concurrence par M. SANCHEZ relèvent d'un rang de priorité supérieur à ceux de la SCEA GOBIER et de Mme GOBIER Iris ;

Sur proposition de la Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté,

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

## ARRÊTE

### Article 1er : autorisation d'exploiter

M. SANCHEZ Ludovic est autorisé à exploiter les parcelles suivantes rattachées au département de l'Yonne :

Référence Cadastre	Surface (en ha)	Commune
000 ZC 74	4,2951	89580 VALLAN
000 ZD 81	0,7250	89580 VALLAN
000 ZE 48	3,1870	89580 VALLAN
000 ZH 63	1,9750	89580 VALLAN
000 ZI 90	0,6755	89580 VALLAN
000 ZI 90	0,6755	89580 VALLAN
000 ZD 86	0,1540	89580 VALLAN

Soit une surface totale de 11,6871 ha.

### Article 2 : voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

### Article 3 : publication

La Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté et la Directrice départementale des territoires de l'Yonne sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. SANCHEZ Ludovic, aux propriétaires, transmis pour affichage dans la commune de VALLAN (89580) et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Pour le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint  
de l'Alimentation,  
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Direction départementale des territoires de  
l'Yonne

BFC-2024-12-24-00055

Arrêté portant refus et autorisation d'exploiter  
au titre du contrôle des structures agricoles à  
Mme GALANT Nathalie, exploitant à ARMES

**Service régional de l'économie agricole**

Affaire suivie par : Patricia COMTE

Tél : 03.86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45

mél : [ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr)

[foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

Dijon, le 24/12/2024

### **Arrêté**

#### **portant refus et autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles à Mme GALANT Nathalie, exploitant à ARMES (58500)**

**VU** le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.312.1, L.331.1 à L.331.10, R.312.1 à R.312.3 et R.331.1 à R.331.12 relatifs au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DRAAF/SREA-2024-21 du 12 septembre 2024 portant schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Bourgogne-Franche-Comté ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°24-296 BAG du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Mme FOTRE-MULLER pour les compétences administratives générales ;

**VU** la demande n°2024/221 déposée complète le 25/09/2024 à la DDT de l'Yonne et concernant :

DEMANDEUR	NOM Commune	Mme GALANT Nathalie ARMES (58500)
CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE	Cédant Surface demandée Dans la commune	M. MILLOT Laurent 3,1045 ha dont 2,9065 ha en demande successive LICHERES-SUR-YONNE (89660)

**VU** l'attestation de non soumission délivrée à M. ALLARD Jérôme en date du 23/01/2024 et publiée au recueil des actes administratifs le 06/02/2024 ;

**VU** le courrier de M. ALLARD en date du 06/11/2024 ;

**CONSIDÉRANT** que l'opération présentée par Mme GALANT Nathalie, constituant un agrandissement, est soumise à AUTORISATION PRÉALABLE D'EXPLOITER, en application de l'article L331-2 I 1° du Code rural et de la pêche maritime en raison du dépassement du seuil fixé par le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles de la Région de Bourgogne-Franche-Comté ;

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex

tél : 03 39 59 40 00 - mél : [foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

**CONSIDÉRANT** que la demande de Mme GALANT Nathalie est successive à la demande n°2023/275, non soumise concernant :

DEMANDEUR	NOM Commune	<b>M. ALLARD Jérôme</b> CHATEL-CENSOIR (89660)
CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE	Cédant Surface demandée  Dans les communes	M. MILLOT Laurent 130,7938 ha dont 2,9065 ha en demande successive CHATEL-CENSOIR (89660), LICHERES-SUR-YONNE (89660)

**CONSIDÉRANT** que M. ALLARD, dans son courrier en date du 06/11/2024, maintient sa candidature sur 37,4977 ha dont les 2,9065 ha en demande successive par Mme GALANT et qu'il abandonne sa candidature sur 93,2961 ha ;

**CONSIDÉRANT** l'absence de candidatures concurrentes déposées pendant le délai de publicité dont le terme était fixé le 27/11/2024 ;

**CONSIDÉRANT** que, aux termes de l'article L. 331-3-1 du code rural et de la pêche maritime « *1. L'autorisation mentionnée à l'article L. 331-2 peut être refusée :*

*1° lorsqu'il existe un candidat à la reprise ou un preneur en place répondant à un rang de priorité supérieur au regard du schéma directeur régional des structures agricoles mentionné à l'article L,312-1 ; (...)* », et qu'il convient donc d'établir le rang de priorité de chaque demande ;

**CONSIDÉRANT :**

- que **Mme GALANT Nathalie** exploite 171,80 ha de surface agricole utile pondérée (SAUP) (à savoir 141,80 ha de grandes cultures, 45 ha de surfaces herbagères et 50 vaches allaitantes) avec 1 unité de travail actif (UTA) (à savoir 0,2 UTA liée à l'exploitation et 0,8 UTA liée à son statut de chef exploitant à titre principal n'ayant pas atteint l'âge légal de la retraite), soit **171,80 ha p /UTA avant reprise** ;
- qu'elle envisage d'exploiter une SAUP de 3,1045 ha de grandes cultures avec 1 UTA (à savoir 0,2 UTA liée à l'exploitation et 0,8 UTA liée à son statut de chef exploitant à titre principal n'ayant pas atteint l'âge légal de la retraite), soit **174,90 ha p/UTA après reprise** ;
- et par conséquent que sa demande d'autorisation d'exploiter est vue selon les orientations du Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles de Bourgogne-Franche-Comté, comme un agrandissement relevant du **rang de priorité 3** sur l'ensemble de sa demande (SAUP /UTA entre les seuils de 165 et 220 ha/UTA et siège d'exploitation à moins de 10 km du siège d'exploitation) ;

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

**CONSIDÉRANT :**

- que **M. ALLARD Jérôme** envisage de s'installer à titre individuel sur une SAUP de 37,4977 ha de grandes cultures avec 0,4 UTA (à savoir 0,2 UTA liée à l'exploitation et 0,2 UTA liée à son statut de chef exploitant à titre secondaire n'ayant pas atteint l'âge légal de la retraite), soit **93,7443 ha p/UTA après reprise** ;
- et par conséquent que sa demande d'autorisation d'exploiter est vue selon les orientations du Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles de Bourgogne-Franche-Comté, comme une installation relevant du **rang de priorité 1** sur l'ensemble de sa demande (SAUP /UTA inférieure au seuil de 110 ha/UTA) ;

**CONSIDÉRANT** que la demande de Mme GALANT, répondant au de rang de priorité 3, est moins prioritaire que celle de M. ALLARD, répondant au rang de priorité 1 ;

**CONSIDÉRANT** les motifs de refus renseignés à l'article L331-3-1 du Code rural et de la pêche maritime et le 1<sup>er</sup> alinéa de cet article, qui précise qu'une autorisation peut être refusée lorsqu'il existe un candidat à la reprise ou un preneur en place répondant à un rang de priorité supérieur au regard du schéma directeur régional des structures agricoles mentionné à l'article L.312-1 ;

Sur proposition de la Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté,

## ARRÊTE

### Article 1er : refus d'autorisation d'exploiter

Madame GALANT Nathalie **n'est pas autorisée** à exploiter les parcelles suivantes rattachées au département de l'Yonne :

Référence Cadastreale	Surface (en ha)	Commune
000 ZB 39	0.7840	89660 LICHERES-SUR-YONNE
000 ZB 52	0.8287	89660 LICHERES-SUR-YONNE
000 ZB 53	0.8696	89660 LICHERES-SUR-YONNE
000 ZB 54	0.4242	89660 LICHERES-SUR-YONNE

**Soit une surface totale de 2,9065 ha.**

### Article 2 : autorisation d'exploiter

Madame GALANT Nathalie **est autorisée** à exploiter la parcelle suivante rattachée au département de l'Yonne :

Référence Cadastreale	Surface (en ha)	Commune
000 OB 34	0.1980	89660 LICHERES-SUR-YONNE

**Soit une surface totale de 0,1980 ha.**

### Article 3 : voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

### Article 4 : publication

La Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté et la Directrice départementale des territoires de l'Yonne sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Mme GALANT Nathalie, aux propriétaires, transmis pour affichage dans la commune de LICHERES-SUR-YONNE (89660) et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Pour le préfet de le région Bourgogne-Franche-Comté  
et par subdélégation,  
la Cheffe du service régional de l'économie agricole



Fabienne CLERC-LAPREE

Direction départementale des territoires de  
l'Yonne

BFC-2024-09-02-00043

Autorisation IMPLICITE d'exploiter - BILLEBAUT  
Aurélien - N°2024/118



**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Auxerre, le 02/09/2024

Monsieur BILLEBAULT Aurélien  
Beauvais  
89520 LAINSECQ

**Objet** : demande d'autorisation d'exploiter  
**N° Dossier DDT** : 2024/118

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé le 13/05/2024 une demande d'autorisation d'exploiter 161,8859 ha exploités par Monsieur BILLEBAULT François. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Je vous précise que votre dossier est complet le 19/08/2024. Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois à compter de ce jour. Conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime et si nécessaire, ce délai peut être prolongé à 6 mois, notamment pour recueillir des informations complémentaires à l'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit **au plus tard le 19/12/2024**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet avant l'expiration du délai imparti.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice Départementale des Territoires et par  
subdélégation,  
L'adjoint au chef du service d'Économie Agricole,

Jean-Baptiste DE BOUTRAY

Patricia COMTE/ David GABETTE  
03 86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45  
[ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr)  
[foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

1/4

3 rue Monge – BP 79  
89011 AUXERRE Cedex  
Tél : 03 86 48 41 00  
[www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)

## Références cadastrales des biens objet de la demande

Monsieur BILLEBAULT Aurélien demeurant à LAINSECQ a déposé une demande d'autorisation d'exploiter 161,8859 ha, ce qui représente une surface pondérée<sup>1</sup> de 161,8859 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée <sup>1</sup> (en ha)
LAINSECQ	AP 156	3,8840
LAINSECQ	AP 207	0,6520
LAINSECQ	AP 210	1,4490
LAINSECQ	AY 299	0,5207
LAINSECQ	AY 313	1,3375
LAINSECQ	AZ 108	21,6680
LAINSECQ	AZ 215 J	6,9539
LAINSECQ	AZ 215 K	6,9539
LAINSECQ	BE 267	8,9530
LAINSECQ	ZK 5 J	5,8500
LAINSECQ	ZK 5 K	1,9207
LAINSECQ	ZN 4 J	1,6892
LAINSECQ	ZN 4 K	0,2795
LAINSECQ	ZN 8 J	2,3800
LAINSECQ	ZN 8 K	0,6212
LAINSECQ	ZN 16 J	0,0827
LAINSECQ	ZN 21 J	0,3442
LAINSECQ	ZN 21 K	4,7704
LAINSECQ	ZN 21 L	0,0429
LAINSECQ	ZN 48 J	12,7840
LAINSECQ	ZN 48 K	1,4094
LAINSECQ	ZN 285	0,0690
LAINSECQ	ZO 1	4,9309
LAINSECQ	ZO 2	0,1383
LAINSECQ	ZO 9	5,0831
LAINSECQ	ZO 10	3,8761
LAINSECQ	ZO 12	0,7660
LAINSECQ	ZO 13	3,0112
LAINSECQ	ZO 14	1,7613

Patricia COMTE/ David GABETTE  
 03 86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45  
[ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr)  
[foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

2/4

3 rue Monge – BP 79  
 89011 AUXERRE Cedex  
 Tél : 03 86 48 41 00  
[www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)

LAINSECQ	ZO 37	1,3960
LAINSECQ	ZR 34 J	2,2000
LAINSECQ	ZR 34 K	3,3011
LAINSECQ	ZS 109	0,3669
LAINSECQ	ZV 19	0,0608
LAINSECQ	ZV 20 J	7,7000
LAINSECQ	ZV 20 K	8,5423
LAINSECQ	ZV 21	3,5829
LAINSECQ	ZV 29	0,7093
LAINSECQ	ZW 7	2,1506
MEZILLES	W 219	0,6310
MEZILLES	W 220	0,9414
MEZILLES	W 221	1,3100
MEZILLES	W 222	1,0800
MEZILLES	W 235	0,9350
MEZILLES	W 236	0,8180
MEZILLES	W 237	0,5800
MEZILLES	W 238	0,7400
MEZILLES	W 239	1,0888
MEZILLES	W 302 J	0,7108
MEZILLES	W 302 K	0,7108
MEZILLES	W 311 J	0,0815
MEZILLES	W 311 K	0,2780
SAINTE COLOMBE SUR LOING	AV 149	0,0356
SAINTE COLOMBE SUR LOING	XA 2	3,0400
SAINTE COLOMBE SUR LOING	XH 9 A	2,8240
SAINTE COLOMBE SUR LOING	XH 9 B	0,4620
SAINTE COLOMBE SUR LOING	XH 10	1,6680
SAINTE COLOMBE SUR LOING	XH 11	0,3970
SAINTE COLOMBE SUR	XH 12 A	1,9820

Patricia COMTE/ David GABETTE  
03 86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45  
[ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr)  
[foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

3/4

3 rue Monge – BP 79  
89011 AUXERRE Cedex  
Tél : 03 86 48 41 00  
[www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)

LOING		
SAINTE COLOMBE SUR LOING	XH 12 BJ	1,3930
SAINTE COLOMBE SUR LOING	XH 12 BK	1,3930
SAINTE COLOMBE SUR LOING	XH 20	1,5490
SAINTE COLOMBE SUR LOING	XH 39 J	0,1983
SAINTE COLOMBE SUR LOING	XH 39 K	0,3967
SAINTE COLOMBE SUR LOING	XH 73 J	0,8166
SAINTE COLOMBE SUR LOING	XH 73 K	1,6334

<sup>1</sup> Surface pondérée : superficie mise en valeur toutes productions confondues, en appliquant les coefficients d'équivalence fixés dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles

**IMPORTANT : La naissance d'une autorisation implicite ne dispense en aucun cas le bénéficiaire d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations (notamment la réglementation relative au défrichement).**

**Voies et délais de recours :**

***Cette éventuelle décision pourra être contestée dans les deux mois suivant sa naissance :***

***- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivants.***

***- par recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.***

Patricia COMTE/ David GABETTE  
03 86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45  
[ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr)  
[foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

4/4

3 rue Monge – BP 79  
89011 AUXERRE Cedex  
Tél : 03 86 48 41 00  
[www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)

Direction départementale des territoires de  
l'Yonne

BFC-2024-09-20-00012

Autorisation IMPLICITE d'exploiter - EARL DU  
BOIS DE CHAUMONT - N°2024/197



**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Auxerre, le 20/09/2024

**EARL DU BOIS DE CHAUMONT**  
3 RUE DES BELLES FONTAINES  
89420 MARMEAUX

**Objet** : demande d'autorisation d'exploiter n° 027202407254612  
**N° Dossier DDT** : 2024/197

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**  
**ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT DU 17/09/2024**

Messieurs les gérants,

Vous avez déposé le 17/08/2024 une demande d'autorisation d'exploiter 36.1341 ha exploités par l'EARL MEURIOT. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Je vous précise que votre dossier est complet le **17/08/2024**. Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois à compter de ce jour. Conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime et si nécessaire, ce délai peut être prolongé à 6 mois, notamment pour recueillir des informations complémentaires à l'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit **au plus tard le 17/12/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet avant l'expiration du délai imparti.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice Départementale des Territoires et par  
subdélégation,  
L'adjoint au chef du service d'Économie Agricole,

JEAN-BAPTISTE DE BOUTRAY

Patricia COMTE/ David GABETTE  
03 86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45  
[ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr)  
[foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

1/3

3 rue Monge – BP 79  
89011 AUXERRE Cedex  
Tél : 03 86 48 41 00  
[www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)

## Références cadastrales des biens objet de la demande

L'EARL DU BOIS DE CHAUMONT demeurant à MARMEAUX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter 36.1341 ha, ce qui représente une surface pondérée<sup>1</sup> de 36.1341 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée <sup>1</sup> (en ha)
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	381 A 10	5.5726
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	381 A 11	1.6453
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	381 A 3	0.0505
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	381 A 9	1.6047
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	F 309	0.0390
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	F 441	0.4268
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	F 444	0.3332
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	F 445	2.9219
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	F 447	0.8278
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	F 483	1.6747
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	F 484	0.3900
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	A 345	0.2280
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	A 346	2.6470
89420 MONTREAL	C 24	0.2100
89420 MONTREAL	C 94	0.1060
89420 MONTREAL	C 894	1.3484
89420 MONTREAL	ZB 26	0.5555
89440 ANGELY	C 317	0.7930
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	B 54	0.4493
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	B 59	1.3365
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	B 401	0.1107
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	B 412	0.9670
89420 MONTREAL	C 189	1.0715
89420 MONTREAL	C 141	1.2035
89420 MONTREAL	C 138	0.9225
89420 MONTREAL	C 13	0.0935
89420 MONTREAL	C 154	0.4085
89420 MONTREAL	C 155	0.4325
89420 MONTREAL	C 156	1.1010
89420 MONTREAL	C 157	1.0890
89420 MONTREAL	C 158	0.2030
89420 MONTREAL	C 159	0.4688
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	421 ZB 28	1.8397
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	421 ZB 29	0.5618

Patricia COMTE/ David GABETTE  
 03 86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45  
[ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr)  
[foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

2/3

3 rue Monge – BP 79  
 89011 AUXERRE Cedex  
 Tél : 03 86 48 41 00  
[www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)

89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	421 ZB 30	0.2165
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	421 ZB 31	0.1288
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	421 ZB 32	2.1556

<sup>1</sup> Surface pondérée : superficie mise en valeur toutes productions confondues, en appliquant les coefficients d'équivalence fixés dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles

**IMPORTANT : La naissance d'une autorisation implicite ne dispense en aucun cas le bénéficiaire d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations (notamment la réglementation relative au défrichement).**

**Voies et délais de recours :**

***Cette éventuelle décision pourra être contestée dans les deux mois suivant sa naissance :***

***- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivants.***

***- par recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.***

Patricia COMTE/ David GABETTE  
03 86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45  
[ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr)  
[foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

3/3

3 rue Monge – BP 79  
89011 AUXERRE Cedex  
Tél : 03 86 48 41 00  
[www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)

Direction départementale des territoires de  
l'Yonne

BFC-2024-08-09-00012

Autorisation IMPLICITE d'exploiter - EARL  
HOURLIER - N°2024/186



**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Auxerre, le 09/08/2024

**EARL HOURLIER**  
LE LAC BEAUVAIS  
89660 CHATEL-CENSOIR

**Objet** : demande d'autorisation d'exploiter n° 027202406144051-001  
**N° Dossier DDT** : 2024/186

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé le 08/08/2024 une demande d'autorisation d'exploiter 107.2996 ha exploités par M. MILLOT Laurent. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Je vous précise que votre dossier est complet le 08/08/2024. Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois à compter de ce jour. Conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime et si nécessaire, ce délai peut être prolongé à 6 mois, notamment pour recueillir des informations complémentaires à l'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit **au plus tard le 08/12/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet avant l'expiration du délai imparti.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice Départementale des Territoires et par  
subdélégation,  
L'adjoint au chef du service d'Économie Agricole,

JEAN-BAPTISTE DE BOUTRAY

David GABETTE  
03 86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45  
[ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr)  
[foncier.draaf-bourgojne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgojne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

1/3

3 rue Monge – BP 79  
89011 AUXERRE Cedex  
Tél : 03 86 48 41 00  
[www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)

## Références cadastrales des biens objet de la demande

L'EARL HOURLIER demeurant à CHATEL-CENSOIR a déposé une demande d'autorisation d'exploiter 107.2996 ha, ce qui représente une surface pondérée<sup>1</sup> de 107.2996 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée <sup>1</sup> (en ha)
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 39	0.4090
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZI 19 (A)	9.9454
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZI 2	2.6200
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZI 1 (J)	4.0000
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZH 16	5.4300
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZH 15	1.8000
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZH 12	0.9430
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZH 2 (A)	12.9520
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 71	6.4338
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 68	0.6785
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 60	1.6580
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 59	1.6020
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 58	0.1900
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 57	0.9880
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 56	0.8290
89660 MERRY-SUR-YONNE	000 ZK 58	0.8500
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZI 21	8.6190
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZH 28 (A)	6.8017
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZH 25 (A)	2.9598
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZH 22	2.7940
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 55	0.4320
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 54	1.4580
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 47	1.2600
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 46	0.3340
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 45	0.1800
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 44	0.1620
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 38 (B)	0.1780
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 38 (A)	0.1500
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 37	0.6030
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 36	0.6110
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 35	0.2500
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 33	2.0320
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 27	1.8160
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 26	4.2700

David GABETTE  
 03 86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45  
[ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr)  
[foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

2/3

3 rue Monge – BP 79  
 89011 AUXERRE Cedex  
 Tél : 03 86 48 41 00  
[www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)

89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 25	3.3330
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 6	0.9340
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 5	0.6940
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 4	0.1750
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 3	0.1260
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZE 2	0.8330
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZD 99	4.2760
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZD 98	1.8100
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZD 96	0.7320
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZD 77	0.0670
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZD 69	0.0660
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZD 68	1.1290
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZB 33	0.1050
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZB 32	0.7520
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZB 30	0.8580
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZB 29	0.6520
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZB 28	0.6140
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZB 26	0.2820
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZB 12	0.3270
89660 CHATEL-CENSOIR	000 ZB 11	0.2320
89660 CHATEL-CENSOIR	000 OD 86	0.3519
89660 CHATEL-CENSOIR	000 OB 111	2.0774
89660 CHATEL-CENSOIR	000 OB 35	0.3453
89660 CHATEL-CENSOIR	000 OB 34	0.1120
89660 CHATEL-CENSOIR	000 OB 32	0.1768

<sup>1</sup> Surface pondérée : superficie mise en valeur toutes productions confondues, en appliquant les coefficients d'équivalence fixés dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles

**IMPORTANT : La naissance d'une autorisation implicite ne dispense en aucun cas le bénéficiaire d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations (notamment la réglementation relative au défrichement).**

**Voies et délais de recours :**

***Cette éventuelle décision pourra être contestée dans les deux mois suivant sa naissance :***

***- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivants.***

***- par recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.***

David GABETTE  
03 86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45  
[ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr)  
[foncier.draaf-bourgoigne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgoigne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

3/3

3 rue Monge – BP 79  
89011 AUXERRE Cedex  
Tél : 03 86 48 41 00  
[www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)

Direction départementale des territoires de  
l'Yonne

BFC-2024-08-13-00004

Autorisation IMPLICITE d'exploiter - GAEC DE  
L'ENGRAIN - N°2024/182

Auxerre, le 13/08/2024

**GAEC DE L'ENGRAIN**  
4 Rue du château  
89420 VASSY-SOUS-PISY

**Objet** : demande d'autorisation d'exploiter n° 027202407274646-001  
**N° Dossier DDT** : 2024/182

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Messieurs les gérants,

Vous avez déposé le 12/08/2024 une demande d'autorisation d'exploiter 52.5429 ha exploités par M. MOIRON Etienne. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Je vous précise que votre dossier est complet le 12/08/2024. Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois à compter de ce jour. Conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime et si nécessaire, ce délai peut être prolongé à 6 mois, notamment pour recueillir des informations complémentaires à l'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit **au plus tard le 12/12/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet avant l'expiration du délai impart.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice Départementale des Territoires,



MANUELLA INES

David GABETTE  
03 86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45  
[ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr)  
[foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

1/2

3 rue Monge – BP 79  
89011 AUXERRE Cedex  
Tél : 03 86 48 41 00  
[www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)

## Références cadastrales des biens objet de la demande

Le GAEC DE L'ENGRAIN demeurant à VASSY-SOUS-PISY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter 52.5429 ha, ce qui représente une surface pondérée<sup>1</sup> de 52.5429 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée <sup>1</sup> (en ha)
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZC 24	4.4720
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZD 80	1.0959
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZD 78	2.0575
89420 PISY	000 ZA 77	0.0503
89420 PISY	000 ZA 75	3.5115
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZE 29	1.1369
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZE 28	10.0903
89420 PISY	000 ZA 52	0.4556
89420 PISY	000 ZA 51	0.5910
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	448 AK 110	4.8630
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	448 AK 93	1.4001
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	448 AK 140	1.1530
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	448 AK 139	0.1206
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZD 67	0.0168
89420 BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES	000 ZN 96	0.2800
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZE 53	0.2194
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZE 52	0.2304
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZE 51	0.6292
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZD 66	2.4112
89420 PISY	000 ZA 47	3.9555
89420 PISY	000 ZA 49	2.9530
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZD 24	0.8060
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZD 25	4.4175
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZE 2	5.6262

<sup>1</sup> Surface pondérée : superficie mise en valeur toutes productions confondues, en appliquant les coefficients d'équivalence fixés dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles

**IMPORTANT : La naissance d'une autorisation implicite ne dispense en aucun cas le bénéficiaire d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations (notamment la réglementation relative au défrichement).**

**Voies et délais de recours :**

***Cette éventuelle décision pourra être contestée dans les deux mois suivant sa naissance :***

***- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivants.***

***- par recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.***

David GABETTE  
03 86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45  
[ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr)  
[foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

2/2

3 rue Monge – BP 79  
89011 AUXERRE Cedex  
Tél : 03 86 48 41 00  
[www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)

Direction départementale des territoires de  
l'Yonne

BFC-2024-09-06-00004

Autorisation IMPLICITE d'exploiter - SCEA  
VOLACOP - N°2024-191



**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Auxerre, le 06/09/2024

SCEA VOLACOP  
Bois Girault Arrabloy  
45500 GIEN

**Objet** : demande d'autorisation d'exploiter  
**N° Dossier DDT** : 2024/191

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé le 07/08/2024 une demande d'autorisation d'exploiter 3,1322 ha exploités par la SCEA PANAT. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Je vous précise que votre dossier est complet le 07/08/2024. Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois à compter de ce jour. Conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime et si nécessaire, ce délai peut être prolongé à 6 mois, notamment pour recueillir des informations complémentaires à l'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit **au plus tard le 07/12/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet avant l'expiration du délai imparti.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice Départementale des Territoires et par  
subdélégation,  
L'adjoint au chef du service d'Économie Agricole,

  
Jean-Baptiste DE BOUTRAY

Patricia COMTE  
03 86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45  
[ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr)  
[foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

1/2

3 rue Monge – BP 79  
89011 AUXERRE Cedex  
Tél : 03 86 48 41 00  
[www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)

## Références cadastrales des biens objet de la demande

La SCEA VOLACOP demeurant à Gien a déposé une demande d'autorisation d'exploiter 3,1322 ha, ce qui représente une surface pondérée<sup>1</sup> de 3,1322 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée <sup>1</sup> (en ha)
89170 LAVAU	P 109	2,6150 ha
89170 LAVAU	P 290	0,5172 ha

<sup>1</sup> Surface pondérée : superficie mise en valeur toutes productions confondues, en appliquant les coefficients d'équivalence fixés dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles

**IMPORTANT : La naissance d'une autorisation implicite ne dispense en aucun cas le bénéficiaire d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations (notamment la réglementation relative au défrichement).**

### Voies et délais de recours :

*Cette éventuelle décision pourra être contestée dans les deux mois suivant sa naissance :*

*- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivants.*

*- par recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.*

Patricia COMTE  
03 86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45  
[ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr)  
[foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

2/2

3 rue Monge – BP 79  
89011 AUXERRE Cedex  
Tél : 03 86 48 41 00  
[www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)

Direction départementale des territoires de  
l'Yonne

BFC-2024-12-18-00014

Réponse à un rescrit - BEAUPIED Lisa -  
N°2024/271



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Bourgogne-Franche-Comté**

**Service régional de l'économie agricole**

Affaire suivie par : Patricia COMTE/David GABETTE

Tél : 03.86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45

mél : [ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr)

[foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

Objet : demande de rescrit de Mme BEAUPIED Lisa

Dijon, le 18/12/2024

Madame,

Par courrier enregistré par mes services le 11/12/2024, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant à votre projet d'agrandissement sur les parcelles référencées ci-dessous, rattachées au département de l'Yonne, pour une surface de 14,6352 hectares :

Commune(s)	Parcelle(s)
CHARNY-OREE-DE-PUISAYE	317 ZC 20
CHARNY-OREE-DE-PUISAYE	317 ZC 21
CHARNY-OREE-DE-PUISAYE	317 ZC 22
CHARNY-OREE-DE-PUISAYE	317 ZC 23
CHARNY-OREE-DE-PUISAYE	317 ZC 26
SEPEAUX-SAINT-ROMAIN	E 319
SEPEAUX-SAINT-ROMAIN	E 320
SEPEAUX-SAINT-ROMAIN	ZO 11
SEPEAUX-SAINT-ROMAIN	ZO 18

Ce dossier a été accusé réception au 11/12/2024 par la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne et enregistré sous les références suivantes : **2024/271**.

Au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région de Bourgogne-Franche-Comté en date du 12 septembre 2024, **il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.**

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex

tél : 03 39 59 40 00 - mél : [foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

Elle peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté  
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint  
de l'Alimentation,  
de l'Agriculture, et de la Forêt

**Christophe BLANC**

Madame BEAUPIED Lisa  
5 bis Champourry  
89116 SEPEAUX-SAINT-ROMAIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'CB' monogram, is written over a horizontal line.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : [foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)  
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Direction départementale des territoires de  
l'Yonne

BFC-2024-12-31-00003

Réponse à un rescrit - GOUERAT Odin -  
N°2024/267



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Bourgogne-Franche-Comté**

**Service régional de l'économie agricole**

Affaire suivie par : David GABETTE

Tél : 03.86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45

mél : ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr

foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Objet : demande de rescrit de GOUERAT Odin

Dijon, le 31/12/2024

Monsieur,

Par courrier enregistré par mes services le 06/12/2024, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant à votre projet d'installation sans apport de foncier dans l'EARL DU MOULIN À VENT sur les parcelles référencées ci-dessous, rattachées au département de l'Yonne, pour une surface de **138,1806 hectares** :

Commune(s)	Parcelle(s)
GRIMAUTL	ZS 1 AJ
GRIMAUTL	ZS 1 AK
GRIMAUTL	ZV 22
GRIMAUTL	ZV 23
GRIMAUTL	ZV 24
MOULINS-EN-TONNERROIS	E 5
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZC 5 BJ
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZC 5 BK
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZC 6 AJ
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZC 6 AK
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZC 7 A
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZC 32 J
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZC 32 K
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZC 32 L
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZE 19 J
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZE 19 K
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZE 43 K

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex

tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

MOULINS-EN-TONNERROIS	ZE 44 J
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZE 44 K
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZE 44 L
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZH 16 J
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZH 16 K
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZH 22
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZH 30
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZH 31
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZI 1 J
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZI 1 K
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZI 11 J
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZI 11 K
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZI 12 J
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZI 12 K
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZI 12 L
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZI 15
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZK 69 J
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZK 69 K
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZK 69 L
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZM 38 J
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZM 38 K
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZN 1 A
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZN 2 J
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZN 2 K
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZN 10 J
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZN 10 K
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZN 10 L
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZN 33
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZN 56

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr  
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

MOULINS-EN-TONNERROIS	ZN 83
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZN 98 AJ
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZN 98 AK
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZN 98 AL
MOULINS-EN-TONNERROIS	ZN 114
TONNERRE	ZR 112 J
TONNERRE	ZR 112 K

Ce dossier a été accusé réception au 06/12/2024 par la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne et enregistré sous les références suivantes : **2024/267**.

Au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région de Bourgogne-Franche-Comté en date du 12 septembre 2024, **il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.**

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

Elle peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté  
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint  
de l'Alimentation,  
de l'Agriculture, et de la Forêt

**Christophe BLANC**



Monsieur GOUERAT Odin  
1 chemin des hâtes  
89800 MALIGNY

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr  
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Direction départementale des territoires de  
l'Yonne

BFC-2025-01-06-00005

Réponse à un rescrit - KRUIZINGA René -  
N°2024-279



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Bourgogne-Franche-Comté**

Dijon, le 06/01/2025

**Service régional de l'économie agricole**

Affaire suivie par : Patricia COMTE/David GABETTE

Tél : 03.86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45

mél : [ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr)

[foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

Monsieur,

Par courrier enregistré par mes services le 19/12/2024, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant à votre projet d'installation au sein du GAEC LE CARBON sur des terres situées dans le département de l'Yonne pour une surface de **184,2526 hectares**.

Ce dossier a été accusé réception au 19/12/2024 par la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne et enregistré sous les références suivantes : **2024/279**.

Au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région de Bourgogne-Franche-Comté en date du 12 septembre 2024, **il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.**

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

Elle peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté  
et par subdélégation,

*KRUIZINGA René  
La marche  
89220 CHAMPCEVRAIS*

**Le Directeur Régional Adjoint  
de l'Alimentation,  
de l'Agriculture, et de la Forêt**

**Christophe BLANC**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mél : [foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)  
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

1/1

Direction départementale des territoires de  
l'Yonne

BFC-2024-12-27-00068

Réponse à un rescrit - LUCY JEAN-PIERRE -  
N°2024-275

**Service régional de l'économie agricole**

Dijon, le 27/12/2024

Affaire suivie par : David GABETTE

Tél : 03.86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45

mél : [ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr)

[foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

Objet : demande de rescrit de M. LUCY Jean-Pierre

Monsieur,

Par courrier enregistré par mes services le 16/12/2024, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant à votre projet d'agrandissement sur les parcelles référencées ci-dessous, rattachées au département de l'Yonne, pour une surface de 10,9263 hectares :

Commune(s)	Parcelle(s)
ANNEOT	ZA 32
ANNEOT	ZE 16
ANNEOT	ZE 17
ANNEOT	ZE 33

Ce dossier a été accusé réception au 16/12/2024 par la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne et enregistré sous les références suivantes : **2024/275**.

Au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région de Bourgogne-Franche-Comté en date du 12 septembre 2024, il **apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.**

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

LUCY Jean-Pierre  
14 rue montante  
89200 BLANNAY

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mél : [foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)  
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.  
Elle peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Je vous prie d'agr er, Monsieur l'expression de ma consid ration distingu e.

Pour le Pr fet de r gion Bourgogne-Franche-Comt   
et par subd l gation,  
la Cheffe du service r gional de l' conomie agricole



Fabienne CLERC-LAPREE

Direction départementale des territoires de  
l'Yonne

BFC-2025-01-09-00004

Réponse à un rescrit - MARIE LUCAS -  
N°2024-274



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Bourgogne-Franche-Comté**

**Service régional de l'économie agricole**

Affaire suivie par : Patricia COMTE/David GABETTE

Tél : 03.86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45

mél : [ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr)

[foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

Objet : demande de rescrit de M. MARIE Lucas

Dijon, le 09/01/2025

Monsieur,

Par courrier enregistré par mes services le 09/01/2025, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant à votre projet d'agrandissement sur la parcelle référencée ci-dessous, rattachée au département de l'Yonne, pour une surface de **2,4584 hectares** :

Commune	Parcelle(s)
JOIGNY	AY 193

Ce dossier a été accusé réception au 09/01/2025 par la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne et enregistré sous les références suivantes : **2024/274**.

Au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région de Bourgogne-Franche-Comté en date du 12 septembre 2024, il **apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé**.

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

Elle peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté  
et par subdélégation,

M. MARIE Lucas  
14 rue des Blés d'or  
89400 EPINEAU-LES-VOVES

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mél : [foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)  
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

**Le Directeur Régional Adjoint  
de l'Alimentation,  
de l'Agriculture, et de la Forêt**

**Christophe BLANC**

Direction départementale des territoires de  
l'Yonne

BFC-2024-12-18-00015

Réponse à un rescrit - PILLIET Yoann -  
N°2024-263



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service régional de l'économie agricole**

Affaire suivie par : Patricia COMTE/David GABETTE

Tél : 03.86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45

mél : [ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr)

[foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

Objet : demande de rescrit de M. PILLIET Yoann

Dijon, le 18/12/2024

Monsieur,

Par courrier enregistré par mes services le 10/12/2024, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant à votre projet d'agrandissement sur les parcelles référencées ci-dessous, rattachées au département de l'Yonne, pour une surface de **4,4670 hectares** :

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
VILLIERS-VINEUX	ZE 112 J	0,3020
VILLIERS-VINEUX	ZE 112 K	0,9060
VILLIERS-VINEUX	ZD 30 A	1,0600
VILLIERS-VINEUX	ZD 163	0,1908
VILLIERS-VINEUX	ZB 92	1,2980
VILLIERS-VINEUX	C 36	0,1972
VILLIERS-VINEUX	ZD 8	0,5130

Ce dossier a été accusé réception au par la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne et enregistré sous les références suivantes : **2024/263**.

Au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région de Bourgogne-Franche-Comté en date du 12 septembre 2024, **il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.**

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

Elle peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

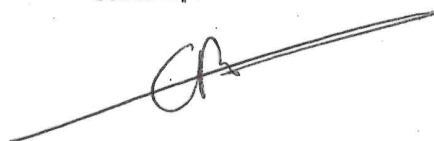
Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté  
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint  
de l'Alimentation,  
de l'Agriculture, et de la Forêt

**Christophe BLANC**

M. PILLIET Yoann  
45 route de Mercy  
10700 POUAN-LES-VALLEES



Direction départementale des territoires de  
l'Yonne

BFC-2024-12-27-00069

Réponse à un rescrit - VELUOT Benjamin -  
N° 2024-265



CONTRÔLE DES STRUCTURES — RESCRIT



N° 15805\*01

ARTICLE L. 331-4-1 DU CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME

Ce formulaire vous permet de demander à l'administration, préalablement à une opération d'installation ou d'agrandissement, de se positionner sur votre situation par rapport au contrôle des structures (opération libre ou soumise à autorisation ou déclaration).

NB : Il ne s'agit pas d'une demande d'autorisation d'exploiter.

Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information associée (cf cerfa n° ppppp\*01). Veuillez transmettre votre demande à la direction départementale des territoires (et de la mer) ou à la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du département où se trouvent les biens objet de la demande.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° DOSSIER : ; DATE DE RÉCEPTION :

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR : EXPLOITATION INDIVIDUELLE OU SOCIÉTAIRE

N° SIRET : ou N° PACAGE :
Nom, Prénom ou raison sociale : VELUOT Benjamin
Adresse postale : 4 rue en Dauphin
Code postal : 1819160 Commune : Argentueil sur Armençon
Téléphone : ; 06 23 76 02 88
Mél : veluot.benjamin@gmail.com

MEMBRE(S) DE L'EXPLOITATION INDIVIDUELLE (MEMBRE 1) OU SOCIÉTAIRE (MEMBRE 1 À 4) ET SITUATION PROFESSIONNELLE

Table with 5 columns: Membre 1, Membre 2, Membre 3, Membre 4. Rows include Nom, prénom; Date de naissance; Nationalité.

Capacité professionnelle agricole de l'exploitant individuel (membre 1) et/ou de chaque membre associé (membres 1 à 4)

NB : on appelle « capacité professionnelle », le ou les diplômes ou certificats requis pour l'octroi des aides à l'installation visées aux articles D. 343-4 et D. 343-4-1 du code rural et de la pêche maritime (voir notice).

Table for agricultural professional capacity with checkboxes for Oui, Non, Ne sais pas and a field for diploma/certificate.

Expérience professionnelle

NB : cf R. 331-2, le demandeur a une « expérience professionnelle » quand il justifie de 5 ans minimum (au cours des 15 dernières années) en qualité d'exploitant, d'aide familial, d'associé d'exploitation, de salarié d'exploitation agricole, de conjoint collaborateur d'exploitation, sur une surface au moins égale au tiers de la SAU régionale moyenne (voir notice).

Table for professional experience with checkboxes for Oui, Non, Ne sais pas.

Si le(s) demandeur(s) ne dispose(nt) pas de la capacité professionnelle mais est(sont) en mesure de justifier d'une expérience professionnelle (cf R. 331-2), joindre un descriptif de l'expérience acquise : durée et dates de participation, surface exploitée par nature de cultures ou production, qualité (salarié, chef d'exploitation, aide familiale...)

Pluriactivité

Table for pluriactivity with checkboxes for Oui, Non and a field for extra-agricultural revenue.

Qualité d'exploitant agricole dans le cadre d'une société				
	Membre 1	Membre 2	Membre 3	Membre 4
Avez-vous la qualité d'exploitant ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Êtes-vous exploitant engagé dans un dispositif d'installation progressive (avec aide à l'installation)?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

### NATURE DE L'OPÉRATION ET IDENTIFICATION DES ANNEXES À COMPLÉTER ET À JOINDRE À VOTRE DOSSIER DE DEMANDE

Veillez préciser la nature de l'opération, objet de la présente demande, en cochant la ou les cases correspondantes :

#### Opération de type I : Installation

- Installation à titre individuel  Première installation dans une société sans apport de surface  Constitution d'une société
- Renseigner l'annexe 1

#### Opération de type II : Agrandissement, réunion d'exploitations agricoles ou participation à une autre exploitation

- Il s'agit d'un agrandissement de votre exploitation individuelle ou de votre société.  
 Vous réunissez deux exploitations dans une nouvelle société.  
 Vous voulez participer à une autre exploitation que celle que vous exploitez individuellement ou en société.  
 Mise à disposition au bénéfice d'une société.

Renseigner les annexes 1 et 3

#### Opération de type III : Création, reprise ou extension d'atelier hors-sol

- Création d'un atelier hors-sol  Reprise d'un atelier hors-sol  Extension d'un atelier hors-sol
- Renseigner les annexes 2 et 3 (si le demandeur est déjà exploitant)

Si vous pensez pouvoir bénéficier du régime déclaratif dans le cadre de la reprise d'un bien de famille : remplir en complément l'annexe 4

### MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

### ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné(e) : VELUOT Benjamin  
(nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter le demandeur)

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;  
 certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire, les annexes et pièces justificatives jointes .

Fait le 28/10/2014

Signature (s) :



### LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Pièces	Pièce jointe	Sans objet
Le présent formulaire et les annexes, dûment renseignés et signés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie du diplôme/certificat agricole le plus élevé. A défaut de diplôme, veuillez ajouter un descriptif de votre expérience professionnelle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



# RESCRIT - ANNEXE 1 - DESCRIPTION DES SURFACES, OBJET DE LA DEMANDE POUR LES OPÉRATIONS DE TYPE I OU II :

INSTALLATION OU AGRANDISSEMENT OU RÉUNION D'EXPLOITATIONS AGRICOLES OU PARTICIPATION À UNE AUTRE EXPLOITATION

## IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT ANTÉRIEUR

N° SIRET : 181817161310171910101217 OU N° PACAGE : 0819171613161717 (Facultatifs)

Nom, Prénom ou raison sociale : SCEA du Beau Chêne

Adresse postale : 7 rue du pont

Code postal : 1819131610 Commune : Argentemil sur Annonçon

Téléphone : 0318161915101710121; 061219191913161217  
*Fixe* *Mobile*

L'exploitant antérieur est-il d'accord avec la reprise ? :  Oui

Non

Ne sais pas

## CARACTÉRISTIQUES DES SURFACES, OBJET DE LA DEMANDE

Superficie	Nature des cultures	Référence cadastrale	Commune	Distance (km) par rapport au siège d'exploitation si le SDREA le prévoit
___ ha ___ a ___ ca				
___ ha ___ a ___ ca				
___ ha ___ a ___ ca				
___ ha ___ a ___ ca				
___ ha ___ a ___ ca				
___ ha ___ a ___ ca				
___ ha ___ a ___ ca				